Dans le cadre de l'élaboration du Programme pour anciens combattants âgés, qui vise à ce que les anciens combattants restent autonomes le plus longtemps possible, les associations d'anciens combattants du Canada ont été consultées et ces consultations se poursuivent en permanence avec ces groupes d'anciens combattants en ce qui a trait au programme.

L'ACHAT D'ACTIONS PAR L'ÉACL

Ouestion nº 3088-M. Clarke:

- 1. Entre 1970 et 1980, la société Énergie atomique du Canada Limitée a-t-elle acheté des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les a) raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, b) pourcentage du capital-actions acquis, c) coût de l'acquisition, d) valeur comptable de l'acquisition?
- 2. La Société envisage-t-elle de modifier le pourcentage actuel de sa participation dans l'une de ces entreprises et, le cas échéant, comment?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Réponse de l'Énergie atomique du Canada Limitée:

- 1. Non.
- 2. Sans objet.

L'ACHAT D'ACTIONS PAR L'URANIUM CANADA LIMITÉE Question n° 3102—M. Clarke:

- 1. Entre 1970 et 1980, la société Uranium Canada Limitée a-t-elle acheté des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les a) raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, b) pourcentage du capital-actions acquis, c) coût de l'acquisition, d) valeur comptable de l'acquisition?
- 2. La Société envisage-t-elle de modifier le pourcentage actuel de sa participation dans l'une de ces entreprises et, le cas échéant, comment?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Réponse de l'Uranium Canada Limitée:

- 1. Non.
- 2. Sans objet.

L'ACHAT D'ACTIONS PAR L'ELDORADO AVIATION LIMITÉE Question n° 3111—M. Clarke:

- 1. Entre 1970 et 1980, la société Eldorado Aviation Limitée a-t-elle acheté des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les a) raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, b) pourcentage du capital-actions acquis, c) coût de l'acquisition, d) valeur comptable de l'acquisition?
- 2. La Société envisage-t-elle de modifier le pourcentage actuel de sa participation dans l'une de ces entreprises et, le cas échéant, comment?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Réponse de l'Eldorado Aviation Limitée:

- 1. Non.
- 2. Sans objet.

Questions au Feuilleton

L'ACHAT D'ACTIONS PAR L'ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

Question nº 3112-M. Clarke:

- 1. Entre 1970 et 1980, la société Eldorado Nucléaire Limitée a-t-elle acheté des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les a) raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, b) pourcentage du capital-actions acquis, c) coût de l'acquisition, d) valeur comptable de l'acquisition?
- 2. La Société envisage-t-elle de modifier le pourcentage actuel de sa participation dans l'une de ces entreprises et, le cas échéant, comment?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Réponse de l'Eldorado Nucléaire Limitée:

- 1. Non.
- 2. Sans objet.

LE PROGRAMME INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS

Ouestion nº 3317—M. Fretz:

Suite à la réunion de la mi-juin du conseil intergouvernemental du Programme international de développement des communications, qui regroupe 35 pays, le gouvernement a-t-il l'intention de participer au lancement et à la mise en oeuvre du Programme et, le cas échéant, a) avec quelles ressources financières et humaines, b) quel est le nom des participants canadiens, c) quels (i) organismes internationaux (ii) pays recevront de l'aide?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question ci-dessus est la suivante: Le Canada s'affaire actuellement aux préparatifs en vue de la deuxième réunion du Conseil intergouvernemental du Programme international de développement des communications, qui doit avoir lieu à Mexico vers la mi-janvier. En effet, les ministères fédéraux et les organismes non gouvernementaux intéressés tentent de déterminer le mode de contribution du Canada.

Au cours de sa première réunion, le Conseil a établi les grandes lignes du Programme mais il n'a pas précisé, ni les mécanismes spécifiques, ni les projets. Par ailleurs, il appert que des projets seront présentés pour fin d'approbation au cours de la deuxième réunion. Bien qu'il reste encore à en définir les particularités, il semblerait bien que ces projets regrouperont les membres d'une région plutôt que de se limiter à un seul pays. Sans plus de renseignements, il est donc impossible de déterminer la contribution canadienne au Programme.

LES HONORAIRES PAYÉS AUX SYNDICS DE FAILLITE

Question nº 3330-M. Herbert:

Au cours de chacune des cinq dernières années, combien a-t-on payé, par province, en honoraires aux syndies de faillite?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): L'information demandée n'est pas disponible. Veuillez noter que notre système de statistiques est tel qu'il est impossible d'extraire les honoraires de syndics des autres coûts d'administration.